

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le 13/12/2024

ID : 001-200070118-20241210-DEL_24_12_10_09-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 décembre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 23

Représentés : 8

Absents : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Carole FAUVETTE, M. Vincent GELAS, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Nelly DUVERNAY (pouvoir à M. Bernard ALBAN), Mme Laure FANGET (pouvoir à M. Jean-Michel LUX), M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Vincent GELAS), M. Richard LABALME, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ (pouvoir à M. Renaud DUMAY), M. Philippe PROST (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), M. Alain REIGNIER (pouvoir à Mme Isabelle HELIN), M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI (pouvoir à M. Lucien MOLINES), Mme Marie-Jeanne VERCHERAT,
Secrétaire de séance : M. Romain COTTEY

N°2024/12/10/09 – Autorisation de signer un avenant n°1 au lot n°1 du marché de prestations de nettoyage des locaux de la Communauté de Communes relatif au nettoyage des Structures Petite Enfance

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique avec notamment les articles R2124-2, R2161-2 à R2161-5 relatifs aux Appels d'Offres Ouverts (procédure formalisée), ainsi que l'article R2194-8 (Modification de faible montant),

Vu la délibération n°2023/11/28/07 du 28 novembre 2023 autorisant le Président à signer le marché relatif aux prestations de nettoyage des structures petite enfance pour un montant annuel sur la partie forfaitaire de 42 480,76 € HT, soit 50 976,91 € TTC, et un montant maximum annuel sur la partie unitaire de 5 000,00 € HT, soit 6 000,00 € TTC, avec la société SEGUINE ET RUIZ – 69400 GLEIZE,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 26 novembre 2024 sur la conclusion d'un avenant n°1 au marché relatif aux prestations de nettoyage des structures petite enfance augmentant la partie forfaitaire de son montant annuel de 3 686,00 € HT, soit 4 423,20 € TTC,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, le Relais Petite Enfance SaôneRelais sera ouvert cinq jours par semaine du lundi au vendredi et plus seulement trois jours par semaine, il convient d'adapter également le rythme de l'entretien journalier qui doit lui aussi passer de trois à cinq jours par semaine.

M. DESCHIZEAUX, Président, propose au Conseil communautaire d'autoriser la signature d'un avenant n°1 au marché relatif aux prestations de nettoyage des structures petite enfance.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer un avenant n°1 pour augmenter la partie forfaitaire du montant annuel du marché relatif aux prestations de nettoyage des structures petite enfance de 3 686,00 € HT, soit 4 423,20 € TTC, et ainsi le porter à 46 166,76 € HT, soit 55 400,11 € TTC, avec la société SEGUINE ET RUIZ – 69400 GLEIZE.

PRECISE que cet avenant entraîne une augmentation de 8,7 % de la partie forfaitaire du montant annuel du marché relatif aux prestations de nettoyage des structures petite enfance (Lot n° 1).

PRECISE que le montant maximum annuel sur la partie unitaire de 5 000,00 € HT, soit 6 000,00 € TTC du marché relatif aux prestations de nettoyage des structures petite enfance reste inchangé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 10 décembre 2024

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

De la publication sur le site internet le

De la notification au titulaire, la société SEGUINE ET RUIZ le

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX